

t. 311 Angola
 t. 311 Mozambique -DJ/bsu
 t. 311 Guinée-Bissau

3003 Berne, le 10 février 1975

Note à la Division des Affaires Politiques

Coopération technique avec le Mozambique,
 l'Angola et la Guinée-Bissau

an	HN 6E HD			a/2
Datum	12.2.			
Visa	M			
EPD	120275		15	
Ref.	p. B. 55. 40. MOZ.			

A plusieurs reprises, dans les derniers mois, la question d'une éventuelle coopération technique avec la Guinée-Bissau, le Mozambique et l'Angola a été soulevée *). L'accession à l'indépendance de la Guinée-Bissau et les perspectives d'autonomie gouvernementale au Mozambique et en Angola nous fournissent l'occasion de préciser notre position sur les possibilités de coopération avec ces pays.

I. Considérations générales

1. Dans le rapport complémentaire à la loi sur le développement demandé par l'Assemblée fédérale, nous avons marqué notre intention d'orienter nos efforts vers les pays les plus défavorisés. Pour autant que l'on puisse en inférer des statistiques existantes, la Guinée-Bissau**) et le Mozambique**) font partie de ce groupe de pays. De son

*) cf en particulier, visites rendues à la CT l'automne dernier par des représentants du Département missionnaire romand et de l'Eglise presbytérienne du Mozambique, puis d'un compatriote, M. Jean-R. Haller, dont l'épouse, journaliste d'origine angolaise, semble avoir joué un rôle non négligeable en faveur du Mouvement pour la Libération de l'Angola d'Agostinho Neto.

côté, l'Angola**) semble se trouver dans une situation analogue, bien qu'il dispose d'un potentiel de ressources extrêmement important, à la mise en valeur duquel le secteur privé va vraisemblablement s'intéresser. Cette éventualité ne doit toutefois pas faire illusion car dans ce pays, bien des régions et certaines couches de la population vivent dans des conditions précaires à l'amélioration desquelles la coopération internationale sera certainement appelée à participer.

2. Si les perspectives de stabilité politique et gouvernementale semblent relativement favorables en Guinée-Bissau et au Mozambique - encore qu'il faille, à cet égard, être plutôt circonspect -, il n'en va pas de même, à vues humaines, en Angola où la rivalité entre mouvements de libération risque de resurgir en dépit de la constitution décidée d'un Gouvernement "quadripartite". Les activités de coopération technique étant des efforts de longue haleine, elles peuvent difficilement produire des résultats significatifs dans un contexte social et politique troublé. De ce point de vue, la coopération technique avec l'Angola semble poser des problèmes certains, du moins dans les toutes prochaines années.

**) en 1972, le PNB par habitant était respectivement de 257 US \$ en Guinée-Bissau, de 302 US \$ au Mozambique et de 392 US \$ en Angola (Source: Banque mondiale). Ces PNB par habitant relativement élevés - le Kenya, par exemple avait la même année un PNB/habitant de 170 US \$ - s'expliquent vraisemblablement par la prise en compte des transferts portugais sous forme par ex., de salaires de fonctionnaires. Les prochaines comptabilités nationales donneront probablement une image différente de la réalité.

3. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau et les représentants du Frelimo ont défini des orientations de politique socio-économique qui vont dans le sens d'un développement participatif à la base, en faveur des populations surtout rurales. Dans un tel contexte, il doit être possible de réaliser de bons projets de coopération technique. En revanche, les divergences de vues des trois mouvements pour la libération de l'Angola au niveau des options politiques et économiques semblent telles qu'elles doivent plutôt nous inciter à une certaine retenue pour ce qui concerne la coopération technique avec ce pays.

4. Il est évident que dans le cadre des restrictions budgétaires actuelles et compte tenu du volume de fonds absorbé par les projets de développement en cours, la marge de manoeuvre pour lancer des actions de coopération technique dans de nouveaux pays est assez étroite. Etant donné toutefois la diminution de nos efforts en faveur de certains pays (par ex., l'Ethiopie, le Burundi...), il se peut que nous soyons en mesure de consacrer certains montants à la coopération technique avec la Guinée-Bissau, le Mozambique et l'Angola.

II. Proposition

5. Vu ce qui précède, il nous paraît raisonnable d'adopter la position suivante:
 - a) coopérer en priorité avec les plus défavorisés de ces pays: la Guinée-Bissau et le Mozambique; si des efforts sont consentis en faveur de l'Angola, les orienter vers les régions et les couches de

population les plus démunies; la coopération technique avec ces pays présuppose l'établissement de relations diplomatiques.

- b) dans un premier temps, subventionner des projets d'organisations privées qui ont déjà acquis une expérience de ces pays et/ou financer des projets d'aide associée
- c) attribuer des bourses d'étude, par ex. dans des projets de la Coopération technique à dimension régionale (ex. cours de formation de diplomates et école hôtelière à Nairobi..)
- d) financer des missions d'experts de haut niveau chargés de contribuer à la réorganisation de certaines services administratifs ou de certains secteurs de l'économie, précisément dans des domaines où la Suisse est particulièrement qualifiée
- e) une fois acquise une certaine expérience de ces pays, réalisation éventuelle de projets combinés de la Confédération si les conditions s'y prêtent.

Le Délégué
à la Coopération Technique



(M. Heimo)